

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 36-CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il n souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.*
- *Clôture du conseil municipal 20h49.*

Objet : Participation financière de la commune au projet de logements sociaux avec le bailleur social ERILIA

Madame Fabienne REMANT-DOLE rapporte :

Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation et de réhabilitation du centre-ville, la commune d'Ensues la Redonne a engagé depuis plusieurs années une politique foncière active visant à redynamiser l'attractivité résidentielle et commerciale du cœur de ville.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, la commune s'est appuyée sur le partenariat de l'Établissement Public Foncier (EPF), avec lequel des conventions opérationnelles ont été signées.

Dans ce cadre, l'EPF est intervenu pour le compte de la commune, en procédant à l'acquisition de divers biens immobiliers dans le périmètre sus-indiqué et ainsi préparer la cession des biens à des opérateurs en capacité de porter le projet.

C'est dans ce contexte, que le bailleur ERILIA a été choisi par l'EPF pour ce programme de réhabilitation qui contribuera pleinement aux objectifs de production d'une offre de logements accessibles et rénovés en centre-ville, de répondre aux besoins des publics en demande, d'accompagner les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et de la loi SRU et enfin de permettre une meilleure occupation dans un tissu souvent vieillissant ou délaissé.

Les biens cédés à par l'EPF au bailleur social ERILIA sont :

- 5 avenue Frédéric Mistral (un logement et un commerce)
- 8 avenue Frédéric Mistral (trois logements et des commerces)
- 8 avenue Aristide Briand (un logement)
- 4 Impasse des Deux Sœurs (un logement)

Cette opération incarne la volonté de la commune de réinvestir son cœur de ville avec des logements de qualité et des commerces occupés.

A côté des aides de l'Etat, du FNAP (Fonds national des aides à la pierre), de la Métropole et de l'EPF, la commune entend aussi participer directement à la revitalisation urbaine, sociale et économique du centre-ville par un financement de cette opération à hauteur de 150 000 € (soit 25 000 € par logement).

Dans un second temps, la commune procèdera à l'acquisition des commerces rénovés auprès du bailleur social ERILIA en vue d'une mise en location.

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)

Vu l'intérêt pour la commune de favoriser le développement de l'offre de logement sociaux afin de répondre aux besoins des habitants, renforcer la mixité sociale et satisfaire aux obligations légales en matière de logement social

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la Commission n°3 au titre de la délégation « Actions sociales, logements, accessibilité, seniors, emploi et santé » du 15 septembre 2025

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la Commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximités et Artisanat », du 22 septembre 2025

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents ou représentés

→ Six abstentions :

Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY -M. Robert FHAL-M. Frédéric OUNANIAN- M. John LANNE- M. Jean-Noël ALLARD

APPROUVE la participation financière de la commune d'Ensues la Redonne à hauteur de 150 000 € -cent cinquante mille- au financement du projet de six logements sociaux porté par le bailleur social ERILIA.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 20 du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions précisant les modalités de versement, les engagements du bailleur et les conditions d'occupation des logements.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le président de séance :

Le Maire,
Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHE

